AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A07DRH-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Département de Lot-et-Garonne — Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Communautaire, Séance du : 13 février 2025	L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 07 février 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président.

Membres titulaires présents :
Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :
Mesdames, Messieurs :
ALBASI Maxime, CONGÉ Marie-Yvonne, GRIFFEILLE Martine, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :
Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame BREL Chantal,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur LABROUE Cédric,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie procuration à Madame BELLEAU Marie-Hélène,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 39 Pouvoir(s) : 6 Votants : 45

N°2025A07DRH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°2024E92DRH en date du 12 décembre 2024, relative à la mise à jour du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

AR Prefecture
047-200068930-20250217-2025A07DRH-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 janvier 2025 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de prendre en compte les derniers mouvements de personnels, le tableau des effectifs est modifié en prenant en compte les suppressions de postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe (suite promotion interne),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe (départ à la retraite),
- 1 poste de technicien territorial (départ non remplacé).

Il est également proposé, dans le cadre d'une promotion interne de transformer :

- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe en 1 poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe.

Par ailleurs, à la suite d'une disponibilité d'un agent, il est proposé de transformer un poste afin de répondre aux besoins de la crèche de Fumel :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure (35h) en 1 poste d'agent social territorial (35h).

Tableau des effectifs – Postes permanents – Fumel Vallée du Lot
1er mars 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	A	1	35h00
Directeur général des services techniques	A	1	35h00
Direction général adjoint	A	1	35h00
Total emploi fonctionnel		*3*	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial principal	A	2	35h00
Attaché territorial	A	3	35h00
Rédacteur territorial principal 2ème classe	B	2	35h00
Adjoint administratif territorial	C	3	35h00
Adjoint administratif territorial 2ère classe	C	5	35h00
Adjoint administratif territorial 1ère classe	C	3	35h00
Total filière administrative		*18*	
FILIÈRE ANIMATION			
Animateur territorial	B	1	17h30
Animateur territorial	B	1	35h00
Animateur territorial principal 1ère classe	B	2	35h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation	C	3	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	C	1	32h00

AR Prefecture
047-200068930-20250217-2025A07DRH-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	C	4	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	C	1	35h00
Total filière animation		*14*	
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	05h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	04h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	07h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	2	05h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	2	08h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	10h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	15h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	20h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	2	20h00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	35h00
Total filière culturelle		*16*	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	35h00
Educateur de jeunes enfants	A	2	35h00
Puéricultrice territoriale hors classe	A	1	35h00
Puéricultrice territoriale	A	1	25h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	35h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	6	35h00
Total filière médico-sociale		*12*	
FILIÈRE SOCIALE			
Agent social territorial	C	1	28h00
Agent social territorial	C	1	30h00
Agent social territorial	C	3	35h00
Agent social territorial 2ème classe	C	1	30h00
Agent social territorial 2ème classe	C	4	35h00
Total filière sociale		*10*	
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS	B	1	13h00
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	B	1	35h00
Total filière sportive		*2*	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	1	35H00

AR Prefecture
047-200068930-20250217-2025A07DRH-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Ingénieur territorial principal	A	1	35h00
Technicien territorial	B	2	35h00
Technicien territorial 2ème classe	B	1	35h00
Technicien territorial 1ère classe	B	1	35h00
Agent de maitrise	C	4	35h00
Agent de maitrise principal	C	2	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	20h00
Adjoint technique territorial	C	1	25h00
Adjoint technique territorial	C	30	35h00
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	32h00
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	7	35h00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	16	35h00
Total filière technique		*68*	
TOTAL DES EFFECTIFS		143	

Tableau des effectifs – Postes permanents – Centre Intercommunautaire de Santé
1er mars 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Médecin territorial	A	5	35h00
Médecin territorial	A	3	10h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	35h00
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	C	1	35h00
Total filière médico-sociale		*10*	
TOTAL DES EFFECTIFS		10	

Tableau des effectifs – Postes non permanents – Fumel Vallée du Lot
1er mars 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
Total filière administrative		*1*	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	35h00
Apprenti		3	35h00
Total filière technique		*6*	
TOTAL DES EFFECTIFS		7	

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A07DRH-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs à compter du 1er mars 2025 ;

2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades seront inscrits au Budget Principal et aux Budgets Annexes ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 février 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 février 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2025